

Le 26 novembre 2019

Procès-verbal de la séance extracrdinaire du conseil municipal, tenue le 25 novembre 2019 à 18h32, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents :

Monsieur Daniel Braün Monsieur Eric Courteau

Monsieur Eric Courteau Madam Monsieur Fernand Leclerc Monsie

Madame Sylvie Giroux Monsieur Johnny Vander Wal

Monsieur Charles Brochu

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Madame Julie Létourneau, secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

Monsieur Michel Perreault, directeur général/secrétaire/trésorier par intérim est aussi présent.

2019-237 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

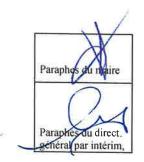
Il est proposé par le conseiller Fernand Leclerc, appuyé par le conseiller Daniel Braün et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, à savoir :

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du Conseil municipal à être tenue le 25 novembre 2019, à 18h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland, Québec.

- 12. Ouverture et vérification du quorum
- 13. Adoption de l'ordre du jour
- 14. Point à traiter:
- 14.1 Avis de motion et adoption du premier projet du règlement numéro 565 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 448 dans le but de modifier les conditions de restriction à la contribution de fins de parcs ou de terrains de jeux
- 15. Période de questions portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
- 16. Levée de l'assemblée

Art. 153 C.M.: Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.



2019-238 AVIS DE MOTION, ADOPTION DE RÈGLEMENT

2019-238-1 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 565 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 448 DANS LE BUT DE MODIFIER LES CONDITIONS DE RESTRICTION À LA CONTRIBUTION DE FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX

Monsieur le conseiller Fernand Leclerc donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 565 modifiant le règlement de lotissement 448 dans le but :

 De modifier les conditions de restriction à la contribution de fins de parcs ou de terrains de jeux

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

2019-238-2 ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 565 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 448 DANS LE BUT DE MODIFIER LES CONDITIONS DE RESTRICTION À LA CONTRIBUTION DE FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QUE

la municipalité du Canton de Cleveland applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE

pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal appuyé par le conseiller Charles Brochu et résolu

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 565 conformément à l'article 124 de la Loi;

DE fixer au 9 décembre 2019 à 18h30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL ST-FRANÇOIS
Municipalité du Canton de Cleveland

RÈGLEMENT NUMÉRO 565 (Projet de règlement)

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 448 DANS LE BUT DE MODIFIER LES CONDITIONS DE RESTRICTION À LA CONTRIBUTION DE FINS DE PARCS OU DE TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT

les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité du Canton de

Cleveland;

CONSIDÉRANT

que la municipalité du Canton de Cleveland désire revoir certains détails concernant la contribution pour fins de parcs ou terrains de jeux, notamment le nombre minimal de terrains admissibles à ce genre de contribution:

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JOHNNY VANDERWAL APPUYÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES BROCHU ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement numéro 565 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

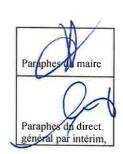
Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.7 du règlement de lotissement #448 concernant les restrictions à la contribution à des fins de parcs ou de terrains de jeux est modifié au premier paragraphe afin d'assujettir uniquement les opérations cadastrales ayant pour but la création de quatre lots ou plus à la contribution pour fins de parcs et terrains de jeux tel que présenté ci-dessous :

« La contribution pour fins de parcs et terrains de jeux s'applique lorsque l'opération cadastrale vise la création de quatre lots ou plus pour des fins de constructions. »



Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AU CANTON DE CLEVELAND CE 25^{IEME} JOUR DE NOVEMBRE 2019

Herman Herbers, maire

Michel Perreault, CPA, CMA

Directeur général par intérim

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR CES POINTS

Il n'y a aucune question puisque personne du public est présent à cette séance.

2019-239 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que la séance soit levée à 18h45.

Herman Herbers, Maire

Michel Perreault, CPA, CMA

Directeur général par intérim